



**OCTOBRE-NOVEMBRE 2020**

[www.handicapenergie.fr](http://www.handicapenergie.fr)

## **ENTREE EN VIGUEUR DU CONGE PROCHE AIDANT**



Les aidants d'un proche âgé, malade ou handicapé pourront bénéficier d'un congé indemnisé dès le 1<sup>er</sup> octobre.

En France, 8 à 11 millions de personnes soutiennent un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Lancée le 23 octobre 2019 et articulée entre la politique du grand âge et celle du handicap, la stratégie de mobilisation « Agir pour les aidants » (2020-2022) est destinée à répondre à leurs besoins quotidiens : besoin de reconnaissance, d'accompagnement, d'aide, de répit. Mesure phare de cette stratégie, le congé

**proche aidant vient répondre aux besoins exprimés par les aidants d'être soutenu financièrement quand ceux-ci font le choix de s'engager aux côtés de leur proche.**

Dès le 1<sup>er</sup> octobre, tous les aidants auront la possibilité de prendre des congés rémunérés. Les salariés du secteur privé, les indépendants, les fonctionnaires ainsi que les demandeurs d'emplois inscrits pourront en bénéficier. Le montant de cette allocation est fixé à 43,83 euros par jour pour les personnes vivant en couple et 52,08 euros par jour pour une personne seule.

La ministre déléguée à l'Autonomie, Brigitte Bourguignon a annoncé **que les aidants** accompagnant un proche malade, handicapé ou en perte d'autonomie **pourront demander à bénéficier d'un congé** de trois mois indemnisé, **dès le 1er octobre 2020. Un congé renouvelable jusqu'à un an.**

<http://www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/vivre-avec-un-handicap/vos-droits/un-conge-indemnie-par-la-caf-pour-s-occuper-de-ses-proches>

<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/entree-en-vigueur-du-conge-proche-aidant>

**Dans les IEG**, grâce à la signature d'un accord sur les droits familiaux en 2017, les agents statutaires de la branche IEG en situation d'aidant bénéficient d'aides spécifiques et en premier lieu d'une plateforme téléphonique dédiée. Cette plateforme téléphonique vous fait bénéficier d'un 1<sup>er</sup> entretien de 30 minutes lors duquel, après une écoute et un diagnostic de la situation de l'aidant, le conseiller apporte des réponses à vos problématiques : Information sur les dispositifs d'aides publiques, droits à congés, démarches à effectuer, orientation vers les organismes locaux compétents, structures d'hébergement ou de répit, services d'aide à domicile, groupes de paroles.

- **Ecoute psychologique pour mieux vivre sa situation d'aidant (5 entretiens téléphoniques avec une ou un psychologue clinicien).**
- **Conseil médical.**
- **Conseil juridique : sur la fin de vie et sur les questions de succession.**
- **Orientation vers des dispositifs sociaux et familiaux existants au sein de la branche ou de certaines entreprises de la branche.**

Pour les personnes éligibles aux 2 congés indemnisés par notre régime de prévoyance en plus de la Sécurité sociale congé de présence parentale (CPP) et congé de solidarité familiale (CSF) : information sur les prestations d'assurance et de d'assistance prévues dans le contrat de prévoyance.

Pour les aidants indemnisés dans le cadre d'un CPP ou d'un CSF, la plateforme dite de «2° niveau » donne accès à des informations et des aides supplémentaires de type formation aux bons gestes, écoute psychologique, aides financières et droit au répit (1000€ dans le cadre d'un CPP et 700€ dans le cas d'un CSF), financement de services répondant aux besoins de l'aidant en fonction de sa situation. Encore peu d'agents demandent à bénéficier de ces aides.

Renseignez-vous : Plateforme téléphonique des IEG ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

- France métropolitaine (numéro non surtaxé) : 09 86 86 00 56-DROM COM
- La Réunion, Mayotte : 02 62 9020 20
- La Martinique, Guadeloupe, Saint Barthélemy, Saint Martin, Saint Pierre et Miquelon : 05 96 60 74 19

## **L'ILE-DE-FRANCE ETEND SON AIDE POUR L'ACHAT DE VELOS ADAPTES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES**



**La région Ile-de-France étend son dispositif d'aide à l'achat en faveur de vélos adaptés pour les personnes handicapées, en se tournant vers l'inclusivité.**

Ile-de-France Mobilités qui propose déjà une aide à l'achat de 50% du prix de vélos adaptés, avec un plafond de 500 euros, a en effet décidé d'élargir le dispositif de subventionnement à d'autres catégories de vélos « afin de prendre en compte l'ensemble des situations de handicap », indique-t-on au sein de la collectivité.

Cette aide à l'achat va concerner des nouveaux types de vélos : les tandems permettant de circuler avec une personne en situation de handicap, les vélos triporteurs permettant de transporter une personne en fauteuil roulant, et le dispositif de troisième roue électrique.

L'aide à l'achat pour ces nouveaux vélos sera opérationnel dès ce lundi et concerne les vélos achetés à compter du 1er juillet 2020. Elle consiste en une aide à hauteur de 50 % du prix du vélo après déduction des aides locales ou de la Sécurité sociale, plafonnée à 50 %.

# ALLOCATION SUPPLEMENTAIRE D'INVALIDITE A 800€ EN 2021



**L'allocation supplémentaire d'invalidité, actuellement de 750 euros, devrait être revalorisée à 800 en 2021 prévoit le PLFSS.  
Une hausse conséquente pour rattraper un retard de longue date...**

Rendu public le 29 septembre 2020, le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) promet que « *la hausse du niveau de l'allocation sera poursuivie en 2021* ». L'ASI devrait ainsi atteindre 800 euros par mois, soit une augmentation de 50 euros. « *Cette nouvelle revalorisation témoigne de l'engagement du Gouvernement pour relever le niveau de vie des personnes invalides aux revenus les plus modestes* », explique le document. L'ASI était jusqu'alors financée par l'Etat.

A compter de 2021, elle sera à la charge de la branche maladie pour être en cohérence avec le financement des prestations d'invalidité. Le PLFSS doit maintenant être adopté par le Parlement.

<https://informations.handicap.fr/a-asi-allocation-supplementaire-invalidite-800-2021-13253.php>

## CREATION DE LA BRANCHE AUTONOMIE



**La création d'une branche autonomie de Sécurité sociale répond à l'une des revendications fortes de l'Association APF France Handicap depuis plusieurs années. Elle constitue un enjeu sociétal majeur qui doit permettre de renforcer l'effectivité des droits des personnes.**

APF France handicap réaffirme que ce débat sur l'autonomie ne peut se réduire à :

- une approche par le "grand âge" D'une part, les enfants et les adultes en situation de handicap ont leurs spécificités, d'autre part, le secteur du handicap peut apporter toute son expertise et son expérience pour développer une politique de l'autonomie efficiente. En outre, les proches aidants restent des proches aidants quel que soit l'âge de la personne qu'ils accompagnent.
- une approche budgétaire et/ou administrative L'ambition de la branche autonomie ne doit pas se mesurer uniquement au poids de son budget, mais bien se traduire par la concrétisation d'une politique forte de soutien à l'autonomie.

Pour APF France handicap, la mise en œuvre de ce risque autonomie et de cette branche autonomie doit s'appuyer sur huit principes fondateurs incontournables :

- › Un droit universel et intégral à la compensation des conséquences d'un handicap, d'une maladie, d'une perte d'autonomie liée à l'avancée en âge, sans barrières d'âge
- › Une évaluation de la situation des personnes et des réponses qui respectent leurs droits, leurs choix et leur dignité
- › Des dispositifs d'accès aux droits et prestations qui ne doivent pas dépendre des financeurs
- › Un accès aux droits simplifié et accompagné
- › Zéro reste à charge
- › Une équité et une portabilité territoriales
- › Un financement garanti à 100 % par la solidarité nationale, impliquant des ressources nouvelles
- › Une gouvernance renforçant la place de toutes les parties prenantes

[https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/rapport\\_vachey\\_analyse\\_apf\\_france\\_handicap.pdf](https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/rapport_vachey_analyse_apf_france_handicap.pdf)

# SNCF : UN TARIF REDUIT POUR TROIS PASSAGERS ACCOMPAGNANT UN VOYAGEUR EN FAUTEUIL ROULANT



Les espaces aménagés pour les personnes en fauteuil roulant n'étant situés qu'en première classe, la SNCF applique désormais un tarif spécial pour les voyageurs faisant le trajet avec elles.

En plus de l'accompagnateur, qui bénéficie comme avant de la gratuité ou du demi-tarif, trois personnes ont le droit à une réduction de 30 % sur le prix d'un billet de première.

<https://www.faire-face.fr/2020/09/28/sncf-tarif-reduit-voyeurs-accompagnant-fauteuil-roulant/>

## INFO COVID 19

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Santé publique France**

**Info Coronavirus**

**La Covid-19 est toujours là !**

**Continuez à vous protéger et protéger votre entourage avec les gestes barrières**

Lavez-vous les mains, portez un masque si besoin, limitez les contacts.

**Si vous avez des signes de la maladie, ou quelqu'un de votre entourage, contactez un médecin ou le 15**

Il pourra vous proposer un test Covid.

**Si vous avez la Covid, appliquez bien les gestes barrières et gardez vos distances.**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Santé publique France**

**Coronavirus • Pour vous protéger • 2**

**Comment vous protéger et protéger votre entourage ?**

Pour arrêter ce virus, faisons les gestes barrières :

Lavez-vous les mains très souvent avec eau + savon ou gel désinfectant. Certaines villes proposent des points d'eau.

Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans votre coude.

Utilisez un mouchoir en papier 1 seule fois, puis le jeter à la poubelle.

Ne vous touchez pas la bouche, le nez, les yeux.

<https://www.santepubliquefrance.fr/1-info-accessible-a-tous/coronavirus#block-281360>

## INFO



« Heureuse de partager la parution de mon dernier ouvrage aux Editions L'Harmattan : "L'après-carrière : cap sur mes envies". Nous connaissons tous quelqu'un sur le point de prendre sa retraite ou venant de le faire...

Objectif : faire de cette étape une opportunité pour se mettre davantage à son écoute.

Ce qui ne va pas nécessairement de soi après avoir très longtemps "assuré"...

Tonalité : positive et quelque peu impertinente ! »

😊 MICHELE LARCHEZ (Administratrice de notre association)

<https://www.editions-harmattan.fr>

**Ont participé à ce numéro :**

**Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND**

**Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD**

[www.handicapenergie.fr](http://www.handicapenergie.fr)

**Contact :** [entraide.handicap@cegetel.net](mailto:entraide.handicap@cegetel.net)

*Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.*

## Nos Partenaires

